

## Compte rendu du CSAL réuni en FS le 03.10.2023

Le Comité Social d'Administration Local (**CSAL**), siégeant en Formation Spécialisée (**FS**), s'est réuni le mardi 3 octobre 2023 sur convocation de l'administration, afin d'évoquer les ordres du jour suivants :

- Approbation du Procès-Verbal de la FS du 14 avril 2023 et de celle du 6 juillet 2023
- Points sur divers projets immobiliers
- Visite de service des brigades Rouennaises
- Point sur le budget de l'année 2023
- AT, RSST et fiches de signalement
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance, chacune des organisations syndicales a préalablement lu une liminaire. Vous trouverez celle de vos élus **Solidaires Finances Publiques** en pièce-jointe au présent compte rendu.

Dans sa liminaire, **Solidaires Finances Publiques** a interrogé la direction afin de savoir comment seraient déclinées au niveau local les mesures gouvernementales présentées dans la note du 27/09/2023, relative à la sécurité des agents en charge de missions de contrôle fiscal. En réponse, la direction a indiqué que cette récente note devait tout d'abord être portée à la connaissance des agents par l'intermédiaire de leur chef de services et serait plus particulièrement examinée lors de la prochaine réunion de la FS. Dans l'attente, la direction a indiqué que la note de janvier 2022 restait applicable.

Concernant l'absence de règlement intérieur, un projet toujours en cours de négociation au niveau national doit normalement être finalisé et transmis aux directions au cours du mois d'octobre. Dès lors, la déclinaison au niveau local devrait être présentée lors de la séance du CSAL (FS) du 07/11/2023, puis éventuellement validée lors de la séance du CSAL prévue le 30/11/2023.

Interpellée au sujet de la signature du bail pour les nouveaux locaux de La Madeleine, la direction confirme que cette dernière n'est pas encore intervenue, mais nous informe avoir signé le 30/08/2023 un protocole transactionnel « d'engagement réciproque » avec le futur bailleur. Ce protocole, auquel était par ailleurs annexé un projet de bail, n'a toutefois pas été retourné contresigné par la banque BNP depuis.

Cependant, dans la mesure où un protocole d'accord a été conclu entre le bailleur actuel et la BNP afin que le premier puisse débiter les travaux de cloisonnement des futurs locaux, la direction estime que la signature du bail entre le Domaine et la BNP devrait intervenir comme prévu début novembre 2023.

## **I – Approbation des procès-verbaux**

Les procès-verbaux des séances de la FS du 14 avril 2023 et du 6 juillet 2023 ont été approuvés à l'unanimité.

## **II – Point immobilier**

### **1 – Projet Euralliance à La Madeleine**

#### **a) Avancée du projet**

La direction a débuté la présentation du projet (diaporama) en insistant sur les difficultés rencontrées dans l'élaboration de ce dernier, notamment du fait de la complexité juridique d'établir un accord tripartite entre l'ancien propriétaire, le nouveau propriétaire et notre direction.

Toutefois, comme indiqué supra, ce projet semble désormais lancé puisque l'ancien propriétaire a récemment obtenu l'autorisation de débiter les travaux de cloisonnement, qui pour rappel font office d'indemnité d'éviction.

De même, des crédits ont d'ores et déjà été alloués par la délégation interrégionale et SPIB afin de faire face aux diverses dépenses d'installation. La direction a d'ailleurs précisé avoir passé les commandes de mobilier et de matériel informatique avant même la signature du bail.

Quand bien même le projet semble sur la bonne voie, **Solidaires Finances Publiques** déplore le fait que l'ensemble des travaux de répartition des espaces vont intervenir au cours des prochaines semaines (avant la signature du bail début novembre), laissant très peu de marges de manœuvres aux organisations syndicales ou aux agents d'exprimer leurs avis sur les plans actuels.

#### **b) Présentation générale des locaux**

Pour rappel, le projet de location prévoit la mise à disposition d'un plateau et demi d'une surface brute de 1 282 m<sup>2</sup> et de 25 emplacements de parking en sous-sol au sein du bâtiment Euralliance à la Madeleine. Ce bâtiment, construit en 2003, offre des prestations plus « modernes » que nos locaux actuels et présente un bilan de performances énergétiques assez satisfaisant (catégorie C pour les consommations énergétiques et A pour l'émission de gaz à effet de serre).

Interpellé sur le fait que nos locaux actuels disposaient d'une surface bien supérieure de 1 551 m<sup>2</sup> et de 35 places de stationnement, la direction a de nouveau précisé qu'elle avait été très contrainte par les exigences budgétaires du bureau SPIB, qui désirait appliquer les nouvelles normes d'occupation des bâtiments administratifs beaucoup plus restrictives.

**Solidaires Finances Publiques** estime que les agents de la Madeleine n'ont pas à se réjouir de la diminution drastique de leur espace de travail au motif que, selon la direction, « cela aurait pu être pire ». Pour nous, la qualité de vie au travail des agents demeure une priorité, qui ne peut s'effacer derrière des impératifs purement budgétaires.

### c) Accès et sécurité

L'accès des locaux de la Dircofi se fera via une entrée privative sise 2, avenue de kaarst ou par les ascenseurs du parking souterrain. Dans les deux cas, l'agent utilisera un badge personnel qui lui sera fourni lors de l'emménagement. En application des règles de sécurité « la boîte dans la boîte » mises en place à la DGFIP, les agents disposeront d'un second badge personnel leur permettant d'utiliser les ascenseurs, et se rendre dans les locaux des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étage. Accès aux salles de réunion via les digicodes.

La direction a précisé qu'aucun accueil physique ne serait mis en place dans le hall situé au rez-de-chaussée, qui constitue une partie commune «privatisée» mais non-aménageable. Ainsi, les personnes extérieures au service devront utiliser l'interphone à l'entrée afin d'être autorisées à entrer dans le bâtiment, puis être accompagnées dans les « appartements » de la Dircofi par un agent disposant d'un badge.

**Solidaires Finances Publiques** trouve très satisfaisante la sécurisation des futurs locaux, mais s'interroge sur les modalités d'accueil des visiteurs qui se présenteront pour des réunions, stages de formation, recours, courrier, etc. En effet, lors de la séance, il nous a été indiqué sans trop de précisions que l'accueil physique ne serait plus centralisé au secrétariat mais serait de la responsabilité de « tout à chacun ».

### d) Équipement général des locaux

Selon la direction, les normes de construction des nouveaux locaux étant beaucoup plus récentes, ces derniers proposeront une bonne qualité d'isolation sonore et de régulation de la température, contrairement aux locaux actuels.

En effet, aucune ouverture de fenêtre ne sera possible, mais les locaux disposent d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) à double-flux permettant un renouvellement de l'air en continu et le contrôle de la température dans chaque espace de travail. Enfin, les sols sont revêtus d'une moquette traitée contre les allergies diverses et qui fera en outre l'objet d'un profond nettoyage avant la mise à disposition des locaux.

**Solidaires Finances Publiques** doute de la compétitivité réelle des installations. On verra avec le temps !

Dans le cadre de la démarche écoresponsable de la DGFIP, la direction propose d'éventuellement mettre en place le tri sélectif dans des conditions restant à définir. **Solidaires Finances Publiques** estime pertinente cette démarche sous réserve de bien informer les agents sur ses modalités pratiques et d'offrir une signalétique adéquate.

#### e) Mobilier et espaces de rangements

La direction a indiqué qu'un pack agent, composé d'un bureau droit, d'un siège ergonomique et d'un caisson avait été commandé pour une partie des agents. En effet, certains devront se contenter de l'ancien mobilier qui pour partie sera réutilisé après recensement.

**Solidaires Finances Publiques** ne remet pas en cause le fait de réutiliser pour partie l'ancien mobilier, mais il conviendra de s'assurer que ce dernier ne soit pas trop vétuste et puisse à l'avenir faire l'objet d'un renouvellement pluriannuel afin de ne pas créer de disparités entre les agents.

Afin de stocker leurs dossiers ou autre matériel, les agents disposeront d'une grande armoire, mais à partager à deux ... Or, pour rappel, il n'est pas prévu de récupérer les autres espaces de rangements présents actuellement dans nos bureaux : armoire commune, grand placard coulissant, armoire blindée, etc.

Certes, il sera possible de réaliser un archivage dans «le local de rangement» du bâtiment ainsi qu'à la DISI (local mis à disposition), mais pour **Solidaires Finances Publiques**, un problème de rangement / classement au quotidien apparaîtra pour les agents du site de La Madeleine, comme constaté sur celui de Rouen lors de leur emménagement.

Nous avons toutefois pris note que la direction proposait le cas échéant, après recensement des besoins, d'équiper les services d'une armoire commune supplémentaire sous réserve de l'espace disponible.

Enfin, interrogée sur la possibilité du réemploi du mobilier non utilisé dans le cadre du projet, la direction a indiqué ne pas s'opposer à ce que les agents puissent récupérer le mobilier sur place non utilisé. Cette réponse favorable de la direction, satisfait la demande **Solidaires Finances Publique** consistant à profiter de cette opportunité d'équiper les agents qui le souhaitent d'un mobilier plus adapté au télétravail.

#### f) Positionnement prévisionnel des services

Au cours de la séance, la direction nous a informé que les plans fournis dans la présentation du projet immobilier avait été conçu par un « space planer » engagé par notre actuel bailleur, en charge des travaux de cloisonnement. Ces plans ont été élaborés après transmission d'un cahier des charges : nombre de services, agents par services, surface allouée selon le caractère sédentaire ou nomade, salles de réunion à conserver, etc.

La direction nous a indiqué ne pas s'opposer à d'éventuels changements de positionnement pour certains services, mais uniquement via des inversions de bureaux présentant les mêmes caractéristiques en termes d'espace / de nombre d'agents. L'accord de chacun des agents concernés devra bien évidemment être préalablement recueilli.

**Solidaires Finances Publiques** déplore le peu de marge de manœuvres dont disposeront les agents afin de faire remonter leurs avis ou suggestions. Il risque en effet d'être compliqué de réaliser les « inversions » de bureaux proposées du fait des limitations imposées par le cloisonnement déjà en

cours de réalisation. Toutefois, dans cette optique, nous avons réclamé la surface exacte des espaces pour mieux appréhender les plans fournis par le « space planer ».

S'agissant du secrétariat de La Madeleine, son positionnement à l'extrémité droite du R5 semble peu en adéquation au fait que les agents ou chefs de services s'y rendent parfois plusieurs fois par jour et que ce dernier a habituellement en charge la réception des personnes extérieures au service.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la localisation du secrétariat doit être beaucoup plus centrale.

Concernant l'espace de convivialité, son ouverture vers les couloirs de l'étage, qui semble être la conséquence de la petitesse de la salle dédiée à la restauration, nous interroge quant aux éventuelles nuisances sonores pour les bureaux alentour. De plus, la position centrale des équipements destinés à réchauffer les plats pose question sur la ventilation des odeurs de cuisine.

**Solidaires Finances Publiques** estime que cet espace devrait être clos afin d'éviter les nuisances précitées. Une solution consisterait à inverser l'espace de réunion adjacent au point d'eau avec la partie nord du « work café ». La salle de convivialité pourrait être ainsi cloisonnée et la salle de réunion conservée (éventuellement un peu moins grande).

Interrogée sur la pertinence d'un bureau dédié au chef du SSCI, qui en possède un en qualité de chef de brigade, la direction nous informe de son souhait de récupérer un chef de SSCI à temps plein. Le poste étant actuellement vacant, ce bureau sera provisoirement un « bureau tampon ».

Concernant les salles de réunions, la direction a assuré qu'elles seront à terme toutes équipées du Wifi. Les deux salles de réunion d'une capacité d'accueil de 24 et 30 personnes permettront de faire des formations, d'organiser des réunions et de réunir le collège des chefs de services, permettant de réaliser des économies conséquentes.

Un espace collaboratif d'une capacité d'accueil de 10 personnes sera disponible pour un usage qui reste à définir. La direction souhaite que les agents décident d'eux-mêmes comme s'approprier cet espace : petite réunion informelle, s'isoler un moment, etc.

**Solidaires Finances Publiques** considère comme positive la présence de ces salles de réunion (formations supplémentaires, économies réalisées, espace dédié aux agents), mais s'interroge néanmoins sur l'adéquation entre le nombre total de places de réunion (64) en proportion du nombre d'agents que compte le site (84).

#### g) Évolution du projet

Suite aux problématiques soulevées par les représentants du personnel, la direction a mis en place un groupe de travail, afin de recueillir les futures observations et demandes de l'ensemble des agents de La Madeleine. Une nouvelle séance du CSAL en FS se réunira sur ce sujet le 07/11/2023.

Toutefois, pour **Solidaires Finances Publique**, ce groupe de travail n'est qu'une parodie de dialogue social, puisque le projet a été globalement élaboré sans aucune concertation préalable et en l'absence totale de transparence. La journée du mardi 03/10/2023 a surtout consisté en une

présentation des futurs espaces de travail, plutôt qu'à celle d'un projet initial dans lequel les agents auraient leur mot à dire.

## **2 – Travaux à Soissons**

La direction nous a indiqué avoir appris, lors d'une réunion le 02/10/2023, que les agents de la Dircofi n'auraient pas à emménager dans des préfabriqués de type Algeco durant les travaux débutant le 06/11/2023.

En effet, la DDFIP va mettre à leur disposition un bureau au SGC d'une surface de 6,5 m sur 4,5 m, qui permettra d'installer 5 bureaux permanents. Par ailleurs, les agents auront la possibilité d'utiliser les bureaux des conseillers départements locaux souvent disponibles. Ainsi, les agents installés au 1<sup>er</sup> étage n'auront pas à traverser la zone de chantier. Les agents disposeront de 4 armoires hautes leur permettant de stocker leurs dossiers et le mopieur du SGC sera mis en commun.

Enfin, afin de faire face aux difficultés de stationnement des agents durant les travaux, la direction a accepté d'étudier la possibilité de prise en charge des frais de parking durant cette période particulière.

**Solidaires Finances Publique** se réjouit de la solution alternative proposée s'agissant du logement de nos agents et suivra attentivement l'évolution du dossier « frais de stationnement » au cours des prochaines semaines.

## **3 – Suite des travaux à Alençon**

La direction a précisé que les travaux de peinture dans les placards sont à l'étude (prise en charge de la peinture) et a sollicité la DDFIP de l'Orne afin que ses agents de service puissent les réaliser, comme déjà fait dans les autres services de cette direction.

## **III – Compte rendu de la visite de services à Rouen**

Au cours de la séance a été évoqué le compte rendu de la visite du site de Rouen au cours de laquelle des problèmes avaient été constatés, en particulier au niveau des conditions thermiques, s'agissant de l'environnement de travail des agents de la Dircofi.

La direction a tout d'abord précisé qu'aucune avancée concrète n'avait été constatée au niveau des défaillances constatées quant à la régulation de température des locaux de Rouen. Selon elle, il s'agit d'un problème de gouvernance des travaux et elle n'a aucune marge de manœuvre sur ce dossier piloté par la préfecture.

Pour **Solidaires Finances Publique**, attendre sans agir ou réagir n'est pas une solution. Nous estimons que la direction peut a minima solliciter la préfecture afin d'être informée de l'avancée des procédures en cours. Au surplus, nous réitérons notre demande d'assouplir les conditions d'utilisation

des locaux en cas de fortes chaleurs en autorisant l'utilisation de ventilateurs et même de climatiseurs.

S'agissant de l'emplacement du second mopieur de la Dircofi, la solution proposée consistant à le positionner dans le couloir ne satisfait pas aux exigences d'accessibilité PMR. Toutefois, la direction ne s'oppose pas à son déplacement sous réserve de « trouver » un endroit adéquat.

Enfin, au sujet des ascenseurs vétustes, la direction nous a informé qu'un audit était prochainement prévu afin de renouveler ces derniers sur la période 2025-2027, à raison de un par an et ce pour un coût unitaire de 500 000 €.

**Solidaires Finances Publique** estime que ce renouvellement présentait un caractère indispensable eu égard aux anomalies constatées par les agents, notamment en matière de sécurité. Cette cité administrative aura décidément coûté bien cher pour des résultats décevants.

#### **IV – Point sur le budget de l'année 2023**

Dans un premier temps, le projet de rénovation de la salle de réunion et de convivialité d'Évreux présenté par la direction a été accepté par les représentants élus du personnel, sous réserve de la participation de la direction pour les travaux ne relevant pas de la compétence de la FS.

Ainsi, la direction financera sur son budget propre les équipements de la salle de réunion et la FS ceux de la salle de convivialité. La facture relative aux travaux électriques (pose de prises notamment) sera partagée à 50 % sur chacun des budgets.

En matière de formations financées par la FS, les nouvelles formations ont été testées pour certaines (du stress au burn out, EFT, cohérence cardiaque) ou en cours (faire face aux incivilités) par les élus Solidaires et semblent pertinentes. Un point sera fait lors d'une prochaine FS dédiée à la formation.

Concernant le solde du budget dont l'engagement ne saurait excéder la date du 30/11/2023, la direction a notamment proposé de l'utiliser afin de réaliser l'achat d'un stock d'équipements pour les futures préconisations médicales. Les organisations syndicales n'ont pas adhéré à cette proposition, dans la mesure où elles avaient elles-mêmes proposé divers projets au cours de la séance.

**Solidaires Finances Publique** a ainsi proposé :

- l'achat et l'installation de bibliothèques avec la fourniture de quelques revues et livres ; ces bibliothèques pouvant être utilisées par la suite comme boîtes à livres
- l'acquisition de vélos et/ou trottinettes électriques
- L'abonnement à Cafeyn pour un nombre limité à définir
- La fourniture d'équipement supplémentaire, dans le cadre du télétravail, pour les agents qui le souhaitent (sièges avec accoudoirs, souris ergonomiques, écrans supplémentaires pour ceux qui n'en disposent pas encore, etc.)

Suite à cela, la direction a sollicité les devis correspondants aux projets proposés afin de réaliser des arbitrages eu égard au budget résiduel. **Solidaires Finances Publique** estime que l'établissement desdits devis incombe à la direction et non pas aux représentants élus du personnel.

## **V – AT, RSST et fiches de signalement**

Sur la période écoulée depuis la dernière séance du CSAL en FS, aucun accident du travail n'est intervenu, aucune mention n'a été portée au registre RSST et aucune fiche de signalement n'a été rédigée. Aussi, cet ordre du jour n'a pas été abordé lors de la séance du 03/10/2023.

## **VI – Questions diverses**

Au sujet des véhicules de services, la direction a porté à notre connaissance la prochaine livraison de 6 véhicules électriques de marque Peugeot 208 sur les 13 véhicules normalement attribués à la DIRCOFI, dont elle pourra à terme disposer.

Toutefois, une difficulté apparaît quant à leur déploiement sur les divers sites de la Dircofi dans la mesure où la plupart d'entre eux ne disposent pas de bornes de chargement électrique, dont le financement éventuel incombe à notre direction.

Aussi, les premières dotations concerneront des sites disposant de telles bornes et / ou aucun véhicule de service n'est présent tant à la Dircofi qu'à la DDFIP locale (accord de mise en commun envisagé). Les premiers déploiements de véhicules seront donc réalisés à destination des brigades de Beauvais, de Béthune, de Saint-Quentin, d'Évreux, de Dunkerque et d'Alençon.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, ce déploiement de véhicules électriques doit s'accompagner de souplesse dans leur condition d'utilisation pour être efficace. Si l'agent doit affronter un parcours du combattant pour récupérer le véhicule en début de journée ou pour la recharger en fin de journée, il est probable que ces derniers « restent au garage ». Il serait dommage qu'elle telle dotation ne produise aucun effet eu égard aux coûts engagés.